

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES



SERVICE URBANISME

Tél. 05.53.09.11.95

JP.R/JF.M/P.T/P.C

P.V **COMMISSION D'URBANISME** **du 20/02/2014**

Etaient présents : M MARTINEAU, M CORTEZ, M BARBARY , Mme FERNANDES, M MACOUIN, M DESCHAMPS, Mme MEYZAT, M VALEGEAS.

Absents : M DASSEUX , Mme ESCLAFFER.

Assistaient : Mlle ROGOZINSKI et M CHOUQUET (Services Techniques).

TRAVAUX :

Présentation d'une future convention éco-énergie en partenariat avec le Grand Périgueux ou le SDE 24. Le débat et le choix s'effectuera au début du prochain mandat.

Demande de coussins berlinois au droit des impasses Jean Zay, Montclair et Puybournet par les riverains du secteur de l'avenue de l'Amiral Pradier. Ces systèmes peuvent créer plus d'inconvénients que d'avantages. Il est proposé de tester un léger traçage axial pour canaliser les véhicules sur demi-chaussée (de gabarit moindre) et limiter ainsi naturellement leur vitesse. Des balises en plastique pourraient compléter le dispositif . Leur implantation sera déterminée après observation sur place. Une rencontre avec les riverains serait souhaitable avant les travaux.

La commune a reçu une demande d'élagage des arbres du parking situé avenue de Lattre de Tassigny (en face de l'espace Jules Verne). Ces arbres étant situés sur une parcelle privée ne peuvent être élagués qu'à la condition qu'une convention mairie/propriétaire ait été signée. Une recherche de cette convention soit aux archives municipales ou auprès du propriétaire sera faite.

Point sur le quartier Guillemotte après la coupe des arbres et de la réunion de quartier qui en a suivi : des travaux d'assainissement sont prévus avec des remises en état partielles et provisoires des trottoirs. Des problèmes de circulations subsistent. Un plan de circulation avec des sens uniques a été soumis aux riverains pour avis. Sur 48 réponses, 25 sont pour et 23 contre. Il est proposé une mise en place provisoire de ces sens de circulation suivie d'une rencontre avec les riverains pour faire le point.

M MARTINEAU informe la commission d' un problème d'exutoire en bordure de la VC 205 à la limite de Marsac. Suite aux pluies continues, une résurgence inonde la route malgré le fossé.

Les peintures du vestiaire tennis du stade Pareau sont à refaire. Un devis de 313 euros. M CORTEZ demande un devis pour de la peinture bio. La commission accepte à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME :

Point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours ou délivrés.

Présentation des dossiers suivants :

M ME STORINI propriétaires de la boulangerie au bourg de Coulounieix-Chamiers souhaitent acquérir 2 petites parcelles communales contigus à leur commerce avec le projet d'agrandir leur espace de vente et le laboratoire. La commission accepte à l'unanimité. Cette cession nécessitera la prise d'une délibération après évaluation des domaines.

Modification parcellaire de la délibération pour la cession d'une parcelle au bénéfice de Mme FREDON rue Guy Pauthier.

Approbation du dossier d'étude pour la nouvelle numérotation des rues Feyfant et Brossolette suite à la demande de Périgueux Habitat. Une réunion d'information pour les riverains concernés par ce changement est à prévoir.

Après examen technique de la demande d'acquisition du bas du chemin des Veyriers Nord par M LAFFEACH, il apparaît qu'une conduite d'adduction d'eau potable passe sous le chemin et qu'une partie de ce chemin est propriété de la commune de Marsac. La commission ne souhaite pas donner suite à cette demande. Un courrier motivé sera envoyé à M LAFFEACH.

Présentation du dossier d'autorisation de travaux de la charcuterie STEINMETZ pour son transfert avenue du Général de Gaulle.

Présentation des 2 permis de construire de M ELOI rue du Commandant Mouchotte. Seule une autorisation de défrichement a été accordée par les services de l'état sur les 2 demandes.

Demande de permis de construire de M CHAMBON aux Quicoux. La commission donne son accord à la seule condition que le pétitionnaire prenne à sa charge la maîtrise des écoulements d'eau du chemin vers les fonds inférieurs (à notifier dans l'arrêté du permis de construire).

Présentation des 2 permis de construire de M VIRGO à Peyrelade. Compte tenu des devis conséquents d'extension de réseaux à la charge de la commune et de la modification du zonage du nouveau PLU arrêté en juillet 2013, la commission propose un sursis à statuer pour ces dossiers (la commune dispose d'un délai de 2 ans pour donner un avis définitif).

La séance est levée à 19h30.